

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX COMMANDES EN LIGNE POUR LES SERVICES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE À DISTANCE PAPERLESS 1, PAPERLESS 2, PAPERLESS 3

1. LA RÉGLEMENTATION

1.1. Les commandes de fourniture de services de certification de signature à distance soumises sur les plateformes d'acquisition de certSIGN paperless.certsign.fr si websign.certsign.fr (« Plateforme ») à **CERTSIGN S.A.** (ci-après dénommée « certSIGN »), dont le siège social est situé à Bucarest, 107 A Avenue Oltenitei, immeuble C1, et.1, salle 16, secteur 4, immatriculée au registre du commerce sous le n° J40/484/17.01.2006, code unique d'enregistrement 18288250, compte bancaire avec IBAN RO89RZBR0000060007573036 ouvert auprès de la Banque Raiffeisen SMB, Téléphone : 0 805 98 79 55, E-mail : office@certsign.fr, («certSIGN») sont régies par les présentes conditions générales, les Conditions générales pour la fourniture de services de certification de certificats numériques qualifiés en vertu du règlement (UE) n° 910/2014 et les conditions contenues dans la commande.

certSIGN est un prestataire de services de confiance qualifié accrédité conformément au règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et à l'ORDRE n° 449 du 30 mai 2017 relatif à la procédure d'octroi, de suspension et de retrait du statut de prestataire de services de confiance qualifié conformément au règlement (UE) n° 910/2014.

1.2 La date d'acceptation de la commande est considérée la date à laquelle certSIGN a envoyé un e-mail d'acceptation et d'enregistrement de votre commande.

2. MÉTHODES DE PAIEMENT

2.1 Le paiement du prix indiqué dans la commande est effectué par le biais du service de paiement électronique disponible sur la Plateforme.

2.2 Les frais bancaires liés aux paiements sont supportés par certSIGN.

3. DESCRIPTION DES SERVICES

En cochant le bouton « Passer la commande et effectuer le paiement », vous demandez que les services de certification commandés soient fournis.

Les services de certification représentent la fourniture de contenu numérique qui n'est pas livré sur un support physique et consistent en une vérification d'identité par des moyens d'identification électronique ou par le service d'identification électronique certME („MIE certME”), selon le cas, afin d'émettre un certificat numérique qualifié ou de vérifier les données et les documents fournis pour émettre un nouveau certificat numérique en vertu du certificat numérique que vous avez déjà, l'accès à la plateforme de signature Paperless webSIGN pour l'entière durée de validité du certificat numérique, la licence d'application vToken Paperless (token virtuel), l'émission d'un certificat numérique qualifié et le service de signature et d'horodatage.

Pour utiliser le service de vérification de l'identité par vidéo, le client doit :

- disposer d'un appareil doté d'un microphone et d'une webcam (téléphone Android/ordinateur portable/de bureau doté d'un microphone et d'un camera a une résolution minimale de 2 mégapixels; le navigateur recommandé est Google Chrome) ;

- disposer d'une bonne connexion internet et
- présenter les documents d'identité valables (la carte d'identité ou passeport), délivré par les autorités publiques des pays énumérés dans la liste disponible à l'adresse <https://certsign.fr/liste-des-documents-identite-pour-identification-video-a-distance/>, en original.

Pour utiliser l'identification MIE certME, vous devez ouvrir l'application sur votre portable, vérifier les données demandées et accepter la demande de transmission des données à certSIGN.

Pour émettre un nouveau certificat numérique en vertu du certificat que vous détenez déjà, vous devez suivre la procédure de rekey décrite dans l'e-mail vous informant que votre certificat est sur le point d'expirer ou dans votre compte Paperless webSIGN.

Les services de certification seront fournis conformément aux " Termes et conditions pour la fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés" regardant l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, disponibles sur <https://certsign.fr/document/conditions-generales-pour-signature-qualifiee-a-distance/> .

Pour activer et utiliser le service Paperless webSIGN, le client doit avoir un accès à Internet et posséder un téléphone mobile intelligent avec un système d'exploitation iOS ou Android.

L'accès à Paperless webSIGN est soumis aux « Conditions d'utilisation du service Paperless webSIGN » disponibles sur <https://certsign.fr/document/conditions-dutilisation-du-service-paperless-websign/> et nécessite l'utilisation du navigateur Google Chrome. Le service permet de signer en une seule session de signature jusqu'à 10 documents de 20 MB maximum.

Le service d'horodatage est fourni conformément au Code de pratiques et procédures du service d'horodatage disponible sur <https://certsign.fr/document/code-de-pratiques-et-procedures-de-lautorite-dhorodatage/> et aux termes et conditions d'utilisation du service d'horodatage disponible sur <https://certsign.fr/document/conditions-generales-dutilisation-des-services-dhorodatage/>. L'horodatage s'applique seulement sur les documents qui sont signés dans la plateforme Paperless webSIGN.

L'utilisation de l'application vToken Paperless est soumise aux termes et conditions définis dans les « Conditions d'utilisation du service vToken Paperless » disponibles <https://certsign.fr/document/conditions-dutilisation-du-service-paperless-vtoken-licence-standard/> et uniquement pour la période de validité du certificat.

4. FOURNITURE DE SERVICES

i) Si vous avez parcouru le processus d'identification vidéo, le service d'identification afin d'émettre le certificat numérique qualifié est considéré presté.

Après votre identification, certSIGN vous donnera le droit d'accéder et d'utiliser la plateforme de signature Paperless webSIGN et vous permettra de télécharger l'application Paperless vToken en vous envoyant automatiquement une invitation à créer un compte sur la plateforme. Après la création du compte, lorsque vous autorisez la signature des Conditions générales dans la plateforme de signature Paperless webSIGN, vous recevrez un certificat numérique qualifié que vous pourrez utiliser pour signer et horodater électroniquement des documents.

ii) Dans le cas de la délivrance d'un nouveau certificat en vertu du certificat que vous détenez déjà, la fourniture de services commencera au moment de l'envoi par certSIGN de l'email de confirmation de l'acceptation de la commande. Après la vérification des données saisies et des documents téléchargés sur la Plateforme, certSIGN émettra le certificat numérique qualifié 3 jours avant l'expiration du certificat actuel et vous informera par e-mail de la délivrance du certificat.

Si les informations et les documents fournis sur la Plateforme ne correspondent pas aux informations détenues par certSIGN en vertu du certificat numérique actuel qui est sur le point d'expirer, vous devez, pour la délivrance du nouveau certificat numérique,

contacter certSIGN au numéro de téléphone 0 805 98 79 55 ou à l'adresse d'email office@certsign.fr afin d'établir les étapes nécessaires à la vérification de votre identité et à la délivrance du nouveau certificat.

5. DUREE DE VALIDITE

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date à laquelle certSIGN a envoyé par e-mail l'acceptation et l'enregistrement de votre commande et sont applicables pour toute la période de fourniture des services, y compris la période de validité du certificat numérique délivré.

Les services commandés peuvent être utilisés pendant toute la durée de validité du certificat numérique qualifié délivré.

Les services de signature et d'horodatage peuvent être utilisés dans la limite du nombre de transactions inclus dans le paquet de services commandé.

Par transaction, on entend l'apposition d'une seule signature et d'un seul horodatage sur le document.

6. DROIT DE RETRAIT

Si vous êtes un consommateur au sens de l'ordonnance d'urgence gouvernementale no 34/2014 relative aux droits des consommateurs dans les contrats conclus avec des professionnels, ainsi que pour modifier et compléter certains actes normatifs, vous ne pouvez exercer le droit de rétractation prévu par l'article 9 que si, après avoir passé la commande :

- vous ne souhaitez plus entrer en vidéoconférence avec un opérateur certSIGN pour vérifier votre identité aux fins de la délivrance du certificat numérique qualifié.
- dans le cas d'une identification avec la MIE certME, vous n'initiez plus le processus de vérification et de saisie de données par certSIGN afin d'émettre le certificat numérique qualifié.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez envoyer à office@certsign.fr à partir de l'adresse électronique indiquée dans la commande, un email contenant les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Numéro de commande
- Services commandés
- Le fait que vous souhaitez rétracter la commande de services de certification.

La date à laquelle vous nous informez que vous souhaitez vous retirer de la commande est considérée comme la date de réception de l'e-mail par certSIGN.

Si i) vous avez achevé le processus de vérification de votre identité par des moyens vidéo ou ii) vous avez initié le processus de vérification et saisie des données par certSIGN par l'intermédiaire de certME MIE ou iii) vous avez commandé la délivrance d'un nouveau certificat numérique à la base du certificat actuel, vous ne pourrez plus bénéficier du droit de rétractation conformément à l'art. 16 lit. m) de la loi OUG 34/2014.

7. DROITS D'AUTEUR

Tous les droits d'auteur, droits connexes et droits de propriété intellectuelle des services appartiennent à Certsign S.A. ou à ses affiliés ou fournisseurs tiers.

Vous n'acquerez aucun droit intellectuel, industriel ou d'auteur sur le Site, la Plateforme paperless.certsign.ro ou websign.ro, les services et, plus généralement, sur les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute

nature (modèles, textes, images, photos, musiques, logos, marques, bases de données, etc.) utilisés par certSIGN dans le cadre de la fourniture des Services à votre intention.

Vous n'acquerez un droit d'utilisation de ces éléments que dans le seul but d'utiliser les Services. Tout désassemblage, décompilation, décryptage, extraction, réutilisation, copie et, de manière générale, tout acte de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de certSIGN, sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

8. RÉSILIATION DE LA COMMANDE

La résiliation de la commande intervient dans les cas suivants :

- automatiquement et sans autres formalités, à la date d'expiration de la validité selon l'article 5 ;
- dans les conditions définies dans les conditions générales de fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés;
- si vous n'avez pas activé votre compte et autorisé la délivrance du certificat numérique dans un délai de 60 jours à compter de la date à laquelle certSIGN vous a envoyé l'invitation à activer votre compte dans l'application Paperless webSIGN ou, selon le cas, si vous n'avez pas fourni les informations et documents demandés dans le cadre du processus de délivrance d'un certificat numérique sur la base du certificat que vous détenez à présent.

Une fois la commande résiliée, le certificat numérique perd sa validité et le détenteur du certificat perd le droit d'utiliser Paperless webSIGN et Paperless vToken.

9. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit roumain. Tout litige entre les parties sera réglé par le tribunal compétent.

certSIGN traitera toute plainte que vous pourriez avoir en relation avec les présentes conditions générales conformément à la Procédure de Réception et de Traitement des Plaintes disponible à l'adresse suivante <https://certsign.fr/conditions-generales-relatives-a-la-boutique-en-ligne/> .